

Décret n° 2015-1382 du 30 octobre 2015 relatif à la médiation des litiges de la consommation

NOR: EINC1517228D

Version consolidée au 14 mars 2018

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu la directive 2013/11/UE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2013 relatif au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation et modifiant le règlement (CE) n° 2006/2004 et la directive 2009/22/CE ;

Vu le code des assurances, notamment son article R. 520-1 ;

Vu le code de la consommation, notamment ses articles L. 152-1, L. 153-1, L. 154-1, L. 154-2, L. 155-6, L. 156-1 et L. 156-4 ;

Vu le code monétaire et financier, notamment ses livres VI et VII ;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article R. 932-1-1 ;

Vu la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, notamment son article 74 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1033 du 20 août 2015 relative au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation, notamment son article 7 ;

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu le décret n° 2015-354 du 27 mars 2015 relatif à l'égal accès des femmes et des hommes aux commissions et instances consultatives ou délibératives placées auprès du Premier ministre, des ministres ou de la Banque de France ;

Vu l'avis du comité consultatif de la législation et de la réglementation financières en date du 13 mai 2015 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de la mutualité en date du 9 juin 2015 ;

Vu l'avis du Conseil national de l'évaluation des normes en date du 23 juillet 2015 ;

Le Conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète :

Article 1

A modifié les dispositions suivantes :

- ▶ Crée Code de la consommation - Chapitre Ab : La commission d'évaluation et de c... (V)
- ▶ Crée Code de la consommation - Chapitre AbI : L'information et l'assistance du ... (V)
- ▶ Crée Code de la consommation - Chapitre IAb : Les obligations de communication ... (V)
- ▶ Crée Code de la consommation - Chapitre II : Le processus de médiation des lit... (Ab)
- ▶ Crée Code de la consommation - Chapitre III : Le statut du médiateur de la con... (Ab)
- ▶ Crée Code de la consommation - Chapitre Ier : Définitions et champ d'application (Ab)
- ▶ Crée Code de la consommation - Titre Ab : Médiation des litiges de la consommation (V)
 - ▶ Crée Code de la consommation - art. R152-1 (Ab)
 - ▶ Crée Code de la consommation - art. R152-2 (Ab)
 - ▶ Crée Code de la consommation - art. R152-3 (Ab)
 - ▶ Crée Code de la consommation - art. R152-4 (Ab)
 - ▶ Crée Code de la consommation - art. R152-5 (Ab)
 - ▶ Crée Code de la consommation - art. R153-1 (Ab)
 - ▶ Crée Code de la consommation - art. R154-1 (Ab)
 - ▶ Crée Code de la consommation - art. R154-2 (Ab)
 - ▶ Crée Code de la consommation - art. R154-3 (Ab)
 - ▶ Crée Code de la consommation - art. R154-4 (Ab)
 - ▶ Crée Code de la consommation - art. R155-1 (Ab)
 - ▶ Crée Code de la consommation - art. R155-2 (Ab)
 - ▶ Crée Code de la consommation - art. R155-3 (Ab)
 - ▶ Crée Code de la consommation - art. R155-4 (Ab)
 - ▶ Crée Code de la consommation - art. R155-5 (Ab)
 - ▶ Crée Code de la consommation - art. R155-6 (Ab)

- ▶ Crée Code de la consommation - art. R155-7 (Ab)
- ▶ Crée Code de la consommation - art. R155-8 (Ab)
- ▶ Crée Code de la consommation - art. R156-1 (Ab)
- ▶ Crée Code de la consommation - art. R156-2 (Ab)

Article 2

A modifié les dispositions suivantes :

- ▶ Abroge Code de la consommation - Section 3 : La commission de la médiation de la... (Ab)
 - ▶ Abroge Code de la consommation - art. R534-11 (Ab)
 - ▶ Abroge Code de la consommation - art. R534-12 (Ab)

Article 3

A modifié les dispositions suivantes :

- ▶ Abroge Code monétaire et financier - Section 2 : Comité de la médiation bancaire (Ab)
 - ▶ Abroge Code monétaire et financier - art. R615-10 (Ab)
 - ▶ Abroge Code monétaire et financier - art. R615-11 (Ab)
 - ▶ Abroge Code monétaire et financier - art. R615-12 (Ab)
 - ▶ Abroge Code monétaire et financier - art. R615-9 (Ab)
 - ▶ Abroge Code monétaire et financier - art. R746-8-1 (Ab)
 - ▶ Abroge Code monétaire et financier - art. R756-3-1 (Ab)
 - ▶ Abroge Code monétaire et financier - art. R766-3-1 (Ab)

Article 4

A modifié les dispositions suivantes :

- ▶ Modifie Code monétaire et financier - art. R621-12 (V)

Article 5

A modifié les dispositions suivantes :

- ▶ Modifie Code des assurances - art. R520-1 (V)

Article 6

A modifié les dispositions suivantes :

- ▶ Modifie Code de la sécurité sociale. - art. R932-1-1 (V)

Article 7

Le ministre des finances et des comptes publics, la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique et la secrétaire d'Etat chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 30 octobre 2015.

Manuel Valls

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Emmanuel Macron

Le ministre des finances et des comptes publics,

Michel Sapin

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Marisol Touraine

La secrétaire d'Etat chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire,

Martine Pinville

